

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 208

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 25

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« aa) Lorsque le projet implique des installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 21 août, plusieurs centaines de personnes, dont une trentaine de personnalités politiques de tous bords, ont apporté leur soutien à l'association Sauvegarde du paysage des 7 collines qui se bat contre un projet de la société Volkswind d'installer 4 éoliennes de 150 m de haut dans la commune de Puissalicon dans l'Hérault.

Dans une région qui vit du tourisme et dont les paysages sont une véritable richesse patrimoniale, ce projet suscite une levée de boucliers unanime.

Alors que tout le monde pensait que ce projet vieux de 2012 était abandonné, il refait aujourd'hui surface avec la phase deux de la mise en œuvre du projet qui est celle de l'enquête publique.

Véritable pollution visuelle, un tel chantier ne devrait pas pouvoir voir le jour.